

CONVENTION DE MINI – STAGE Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault</p> <p>route de la roche 79500 Melle</p> <p>Représenté par son Directeur Benoît DIELETTIENS</p>	<p>(établissement d'origine du candidat)</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <p>-----</p>
---	---

Art. 1 : La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

Art. 2 : L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

3^{ème} Enseignement Agricole

Je vous informe qu'il y a 6 places par ½ journée et qu'il faut classer les dates ci-dessous (1 étant celle que vous aimeriez en priorité).

Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date possible.

Art 3 : La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) :

Nom et adresse du responsable légal : -----

Téléphone : ----- Email : -----

Art. 4 : Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes. En cas de problème, le lycée Jacques Bujault se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Prévoir une tenue et un équipement adapté à la visite d'une exploitation agricole (bottes propres dans l'idéal) et aux conditions climatiques.

2025	Classement par ordre
Judi 20 mars 14h00 - 17h30	
Mercredi 26 mars 08h00 - 12h00	
Judi 03 avril 14h00 - 17h30	
Judi 10 avril 08h00 - 12h00	
Vendredi 16 mai 08h00 - 12h00	

Date de signature :

Le/Les responsable légaux de l'élève	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLEFPA Benoît DIELETTIENS

Inscription validée à réception de la présente convention signée par la famille et l'établissement d'origine